La Ferme des 4 Pattes

Pension canine

Toilettage canin

35 rue de Briquemare

76930 Cauville sur mer

06.86.30.82.95

Contrat de réservation (par chien)

Propriétaire

Nom : …….....

Adresse : ……...

…….

Tel : ……

Email : ……

Personne autre à contacter si besoin de venir chercher votre chien: …… Tel : ……

Identification du chien

Prénom de votre chien :……..

Race : ……..

Sexe : Mâle / Femelle Stérilisée – Castré - Non Date de Naissance : ……

Si Femelle, date des dernières chaleurs : ……

Tatouage / Numéro Puce électronique : ……...

Problème de santé / Pathologie : ……

Traitement en cours : ……

Vaccins à jour (depuis le) : ……

Votre chien est hébergé à la pension :

- Seul dans le boxe
- Avec congénère : ……

Comportement/ caractère/ peur ou autres : ……

Sociable avec les autres :

oui non

RATION	Quantité / Poids	Autres
Matin		
Midi		
Soir		
TRAITEMENT		
Matin		
Midi		
Soir		

Réservation

Ouverture : Lundi au samedi (9h–12h et 14h-19h)

Fermeture : Dimanche et jours fériés

Les ARRIVEES (16h- 19h) et SORTIES (9h- 11h) se feront sur les JOURS D'OUVERTURE ET SUR RDV UNIQUEMENT.

Date d'arrivée et heure **(de 16H à 19H)**	
Date de départ et heure **(de 9H à 11H)**	
Tarifs HAUTE SAISON (période vacances scolaires)	**Tarifs BASSE SAISON (hors période vacances scolaires)**
○ Tarif journée 1 chien : 22€ ○ Tarif journée 2 chiens : 40€ ○ Tarif journée 3 chiens : 60€ Nombre de jours : TOTAL : €TTC	○ Tarif journée 1 chien : 20€ ○ Tarif journée 2 chiens : 38€ ○ Tarif journée 3 chiens : 58€ Nombre de jours : TOTAL : € TTC
Soins Vétérinaire	
○ Soins externes (goutte, crème, désinfection…)	1.50€ TTC/ jour X (nombre de jour) = €TTC
○ Frais fournitures supplémentaires (compresses, friandises pour prise traitement, produits …)	1 € TTC /jour X (nombre de jour) = €TTC
Prestation Toilettage (tarif à l'heure)	
○ Gros chien poils longs …… 35€ ○ Gros chien poils courts …… 30€ ○ Petit chien poils longs …… 20€ ○ Petit chien poils court …… 15€ ○ Supplément coupe griffes …… 5€ ○ Supplément nœuds …… 10€	*La prise de Rendez-vous et le règlement sera à effectuer lors de l'arrivée de votre animal à la pension.* …… € TTC
Total du séjour	€ TTC
Acompte de réservation de 50% *(Chaque jour commencé est dû. Toute prolongation du séjour sera facturée.)* *(Le reste du paiement sera à régler le jour d'arrivée de votre animal)* **(contrat + reglement intérieur complétés et signés + acompte à renvoyer SOUS 7 JOURS à compter de la confirmation des dates du séjour pour séjour ferme et définitif)** **(CB, Espèce, Virement) CHEQUES REFUSES**	Montant acompte de réservation : € Acompte versé le : de €…… Solde versé le : de €……

AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE

Je soussigné(e), M/Mme ……(propriétaire de l'animal)autorise la pension canine « La Ferme Des 4 Pattes » à faire le nécessaire en cas d'accident, maladie, ou tout autre acte nécessitant la visite chez le vétérinaire référent pour le bien-être et la santé physique de mon animal. J'autorise également toutes interventions médicales ou chirurgicales qui seraient décidées par la clinique vétérinaire de la pension. Je prends acte que tous les frais seront en intégralité à ma charge et qu'en aucun cas je ne pourrais en contester le montant, de plus j'accepte de prendre les frais du forfait de déplacement de la pension d'un montant de 40€ pour un aller-retour chez le vétérinaire. Document établi pour faire valoir ce que de droit,

- *Forfait vétérinaire : un déplacement à la clinique ou visite à la pension 40€ (à régler au départ de votre chien à la pension ainsi que la facture de la visite vétérinaire incluant si besoin le/les traitements prescrits.)*
- *Consultation vétérinaire datant du : règlement de la facture pension :*

Fait à ……, le ……

Signature :

REGLEMENT DE LA PENSION LA FERME DES 4 PATTES
(à lire attentivement)

1. Identification et vaccination

Ne sont admis que les chiens identifiés (tatouage ou puce électronique) et à jour des vaccinations (datant de plus d'un mois et de moins de 1 an) et contre la maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth, la leptospirose, la parvovirose et la toux du chenil) et vermifugations et anti puce. De plus le vaccin de la Rage est vivement recommandé. Le carnet de santé et la carte d'identification seront remis à la pension le jour de l'arrivée. Dans le cas suivant les chiens ne seront pas admis si les vaccinations ne sont pas à jour, si aucune identification ou non lisible ou absence du carnet de santé/ papier d'identification.

2. Conditions de refus et d'acceptation de l'animal

La ferme des 4 pattes se réserve tout droit de refuser un état du chien qui se révélerait contagieux. Les femelles en chaleurs sont acceptées, les propriétaires des femelles non stérilisées doivent stipuler la date des dernières chaleurs le jour de l'entrée à la pension. S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension ou un problème de santé, l'animal subira au frais de son propriétaire une désinfection et une visite chez le vétérinaire et peut être refuser à la pension. De plus la pension se réserve le droit de refuser un animal étant destructeur, agressif humain ou congénères pour le bien être de tous.

3. Santé

Le propriétaire s'engage à avertir la pension « la ferme des 4 pattes » des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels ou traitement vétérinaire de son animal. La pension décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès et donnent droit à la pension « la ferme des 4 pattes » de procéder aux soins estimés nécessaire mais aussi par le vétérinaire en partenariat avec la pension. Les frais dans leur totalité seront à la charge du propriétaire.

4. Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée aux propriétaires. Le compte rendu ainsi que l'autopsie seront à la charge du propriétaire. Tout chien âgé de 13 ans ou plus ne sera pas autopsié sauf demande des propriétaires.

5. Juridique

Le propriétaire doit être assuré en responsabilité civile pour son animal et reste responsable de tous les dommages éventuels causés par leur animal pendant le séjour à la pension de « la ferme des 4 pattes ». Les propriétaires confient leur animal en connaissant la hauteur des grilles (intérieur : 2m et extérieur : 2m) en conséquence de quoi en cas de fugue de l'animal, la responsabilité de la pension ne peut être envisagée.

6. Objets personnels

Nous acceptons les affaires personnelles (jouet, panier,…) de votre animal, mais déclinons toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou blessure sur l'animal. La pension peut refuser les objets susceptibles d'être dangereux en cas de destruction.

7. Alimentation de votre animal

Tout pensionnaire recevra quotidiennement un repas correspondant aux indications de son propriétaire. L'alimentation sera soit fourni par le propriétaire. Le propriétaire assurera auparavant la quantité suffisante pour le séjour et le tarif journalier reste inchangé. Si la pension doit fournir l'alimentation pour cause de manque de quantité par le propriétaire cela sera facturé (3euros par jour).

8. Hébergement/ Sorti en groupe

Quand il y a 2 chiens de la même famille (en boxe ou au parc) ou 2 chiens qui ne se connaissent pas lors des sorties en groupe, la pension n'est pas responsable en cas de bagarre, de blessure sur l'animal et le propriétaire doit en informer le responsable de la pension sur le comportement de son animal avec les autres congénères.

Attention la pension n'est pas un lieu de sociabilisation ou d'éducation canine, si les propriétaires ne savent pas si le chien est sociable dans ce cas il sortira seul au parc ou non.

9. Abandon

Si l'animal n'est pas repris à la date de sortie indiquée sur le contrat, le propriétaire s'engage à en aviser la pension « la ferme des 4 pattes ». A défaut, 48H après la date prévue de sortie de l'animal inscrit sur le contrat, la pension pourra confier l'animal à une association de protection animal ou à un refuge. Ceci entrainera des poursuites envers le propriétaire et les frais supplémentaires seront à la charge du propriétaire.

10. Réservation

La RESERVATION s'effectue par CONTRAT et REGLEMENT INTERIEUR SIGNE ET COMPLETE et un ACOMPTE de 50% du montant du séjour pour avoir une RESERVATION FERME du séjour. Il ne fera l'objet d'aucune restitution en cas d'annulation du séjour (aucun motif n'est valable car le boxe est bloqué sauf décès de votre animal avec certificat de décès comme justificatif, dans ce cas votre acompte vous sera rendu).

Le séjour sera FERME dès réception du contrat de réservation, du règlement intérieur signés et complétés ainsi que de l'acompte de réservation (SOUS 7 JOURS à compter de la confirmation des dates du séjour) dans le cas contraire AUCUNE RESERVATION sera effectuée sur le planning.

Tout séjour réservé et entamé est un séjour dû, même si le propriétaire reprend son animal de manière anticipé.

Le solde de la pension est réglé à l'arrivée de l'animal par le propriétaire.

11. Chien catégorisé

La ferme des 4 pattes accepte les chiens de catégorie 1 et 2 à conditions que le propriétaire apporte pour la durée du séjour les documents nécessaires (permis de détention, déclaration en mairie, attestation d'assurance du chien). Pour la première catégorie le chien doit être inscrit au LOF. La pension se réserve le droit de ne pas manipuler directement le chien si celui-ci s'avère dangereux (valable pour toutes les races de chiens).

12. Droit à l'image

Le propriétaire autorise la pension La Ferme Des 4 Pattes à prendre des photos ou vidéos de son animal et de les publier sur les réseaux sociaux (Facebook, site internet, TikTok…)

13. Entrée et sortie de votre animal

- Entrée : de 16h à 19h (Uniquement)
- Sortie : de 9h à 11h (Uniquement)
- Pas de sorties ni d'entrées le dimanche et jours fériés.

Merci de RESPECTER LES HORAIRES DONNEES pour la bonne organisation de la pension.

Fait le ……

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance du contrat ainsi que du règlement intérieur de la pension **(signature suivie de lu et approuvé)**

Ne pas oublier pour le séjour :

- Carnet de santé
- Solde du séjour
- Croquettes
- Affaires personnelles
- Collier / Laisse / Harnais
- Documents pour chien catégorisé
- Ordonnance vétérinaire (si traitement en cours)